

Département du
Haut-Rhin
Arrondissement
de Thann

Commune de Masevaux-Niederbruck

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
élus
34
Conseillers en fonction
33
Conseillers présents
21

Séance du 14 mars 2019

Sous la présidence de M. Laurent LERCH, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Luc REITZER, Maire délégué, M. Raymond TROMMENSCHLAGER, Adjoint, M. Serge EHRET, Adjoint, Mme Marie GALLIOT, Adjointe, M. Richard MORITZ, Adjoint, Mme Eliane FARNY, Adjointe, M. Didier SANSIG, Adjoint, Mme Edmée GESSIER-BATTMANN, Adjointe, M. Marc BOVE, M. Antoine EHRET, M. Jean-Claude BASCHUNG, M. Pierre BATTMANN, M. Norbert BEHRA, Mme Annie MUNCK, M. Michel WIESSER, Mme Isabelle NASS, Mme Florence TROMMENSCHLAGER, Mme Sabine KLING, Mme Florence EHRET, Mme Christelle LIPP, M. Joseph REITZER.

Etaient absents excusés : M. Dominique KILLHERR, avec procuration à M. Michel WIESSER, M. Jean-Luc BISCHOFF avec procuration à M. Jean Luc REITZER, Mme Marie-Alice TRONCHI avec procuration à Mme Christelle LIPP, M. Ludovic DELACOTE qui donne procuration à M. Norbert BEHRA, Mme Chantal PRENEZ avec procuration à M. Serge EHRET, Mme Caroline LORENZINI avec procuration à Mme Marie GALLIOT, Mme Colette NASSANY, avec procuration à Mme Edmée GESSIER-BATTMANN, Mme Elisabeth DIRR avec procuration à Mme Eliane FARNY, M. Jérémy BATTMANN, avec procuration à M. Laurent LERCH. M. Pascal TOTO.

Etait absent : M. Edouard RINGENBACH.

Convocation du 7 mars 2019.

Secrétaire de séance : M. Marc BOVÉ

III. FINANCES

2. Tarification tombe cinéraire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un emplacement du cimetière près de l'entrée du bas est réservé pour recevoir des tombes cinéraires. L'espace de 15m x 1m a été aménagé comptant 10 tombes cinéraires préfabriquées. Le coût total de la réalisation, du terrassement et de la mise en place est de 2 700 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité de fixer** les prix des concessions pour tombes cinéraires : pour 10 ans : **151,27 €**, pour 20 ans : **241,27 €**, pour 30 ans : **331,27 €**.

Ces prix suivront l'évolution de l'indice INSEE appliqué aux tarifs cimetière.



Pour extrait conforme,
MASEVAUX-NIEDERBRUCK, le 22 mars 2019
Le Maire : Laurent LERCH